AR PREFECTURE
005-200034502-20190626-201926060078-DE
Reçu le 27/06/2019

Délibération n° 20192606-0078

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30 ie Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 20 juin 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 7
M. Benoît GOSSELIN, M. Philippe GONDRE, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 6
Mme Marie-Anne MANAUD ayant donnée pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLION, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°20191303-0021 DU 13 MARS 2019

Monsieur Le Maire :

Rappelle au Conseil Municipal avait pris une délibération en date du 13 mars 2019 prévoyant la rétrocession à titre gracieux de 10% de l'emprise du permis d'aménager de 1991.

Précise que suite à une contestation de Monsieur Parpillon, les services de la Préfecture des Hautes-Alpes au contrôle de la légalité nous ont informé par courrier en date du 15 mai 2019 que ladite délibération était entachée d'illégalité.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :
- **Retirer** la délibération n°20191303-021 du 13 mars 2019

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**18**
Membres présents :	**12**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**6**	**Contre :**	**0**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Transmis en Préfecture le : 27 JUIN 2019
Affiché ou publié le : 27 JUIN 2019